



150 ans d'action humanitaire

**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Sydney (Australie), novembre 2013



Conseil des Délégués de 2013

RAPPORT D'ATELIER

Promotion et renforcement de l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : collaboration avec les acteurs extérieurs

Présidente : Eva von Oelreich

Rapporteur : Lorenza Donoso Oyarce

(A) RÉSUMÉ

L'atelier s'est articulé autour de deux questions stratégiques fondamentales, à savoir quand et comment nous devrions coopérer et nous coordonner avec les acteurs extérieurs. Les discussions ont également visé à déterminer la configuration idéale des sources de financement et la meilleure manière de limiter les risques potentiels liés aux relations opérationnelles. Les participants ont souligné la nécessité de veiller au respect des Principes fondamentaux et d'établir des partenariats justes et équitables. Ils sont également convenus qu'il était important pour les Sociétés nationales de répondre aux attentes qu'elles suscitent en termes de redevabilité et de transparence. De nombreuses questions ont été soulevées, et les participants ont émis le souhait de poursuivre les discussions dans le cadre du processus visant à renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement.

(B) OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Il est important de veiller à ce que tous les partenariats soient établis dans le respect des Principes fondamentaux.

- Notre acceptation et notre accès aux victimes dépendent de notre image, qui repose à son tour sur notre respect manifeste des Principes fondamentaux.
- Notre choix de partenaires peut avoir une incidence sur notre réputation (bien que nous soyons parfois excessivement prudents à cet égard).
- La reconnaissance et le soutien du gouvernement sont essentiels pour l'image de la Société nationale et le respect des Principes fondamentaux.
- Il ne faut pas oublier que les Sociétés nationales sont les auxiliaires des pouvoirs publics.

Pour répondre aussi efficacement que possible aux besoins des personnes, nous devons nous coordonner avec d'autres acteurs œuvrant dans le pays.

Nous devons continuer à nous mobiliser pour des partenariats établis sur un pied d'égalité.

- Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Burundi et du Kenya ont montré la voie à suivre.
- Nous ne devrions pas accepter de nouer des partenariats temporaires, dans le cadre desquels des tâches distinctes nous seraient assignées et nous n'aurions pas voix au chapitre.
- Nous ne devrions pas accepter des conditions salariales inéquitables entre les acteurs locaux et ceux qui travaillent pour des ONG et des organisations internationales.

Il y a un besoin constant d'orientations sur la meilleure manière de se coordonner avec – plutôt que d'être « coordonnés par » – les acteurs des Nations Unies. Ces orientations doivent être diffusées et prises en compte par toutes les composantes du Mouvement.

Lorsque nous coopérons avec des acteurs extérieurs, nous devons faire en sorte d'avoir une compréhension commune de termes clés tels que « protection » ou « vulnérabilité ». Il est important aussi que nous soyons au clair sur les groupes de population qui doivent être considérés comme les plus vulnérables et que nous répondions à leurs besoins. Nous devons enfin veiller à adopter une approche participative dans nos services et notre travail.

Parmi les bonnes pratiques recensées, il convient de mentionner les exercices conjoints avec les Nations Unies, les organismes de protection civile et d'autres acteurs, ainsi que la sensibilisation des pouvoirs publics à la nature unique des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux Principes fondamentaux du Mouvement.

Nous avons besoin d'approches, de politiques et de stratégies communes, qui doivent être claires et faciles à comprendre. Il est aussi nécessaire de fournir, sur une base continue, des orientations sur les acteurs avec lesquels les Sociétés nationales sont censées se coordonner et sur la manière de le faire. Le système des groupes sectoriels (*clusters*) du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pose des défis considérables à cet égard. En effet, s'il est porteur de financements, il peut également imposer des obligations trop contraignantes en matière de coordination.

Il est important de garder à l'esprit que chaque situation est différente et comporte ses propres complexités.

Nous ne devons pas oublier non plus les obligations qui nous incombent, notamment en termes de redevabilité. Nous devons nous doter de systèmes solides, capables de satisfaire aux exigences de nos partenaires financiers. Dans le même temps, nous devons savoir redimensionner les obligations en matière d'établissement de rapports lorsqu'elles sont trop contraignantes et réduisent notre capacité à répondre.

Il est essentiel de mener des négociations et de conclure des accords, et tout soutien du CICR et de la Fédération internationale à cet égard est le bienvenu.

(C) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Les participants ont demandé des politiques ou des orientations claires et simples (notamment des accords types) pouvant être adaptées à chaque contexte. Là où des

politiques et des orientations existent déjà, elles devraient être suivies. Les participants ont également souhaité davantage de clarté concernant les moyens et mécanismes permettant d'assurer un niveau et une intensité de coordination adéquats avec les institutions des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le système des groupes sectoriels.

2. Nous devons évoluer pour être perçus non plus comme des partenaires ponctuels focalisés sur des tâches spécifiques mais comme des partenaires opérationnels à part entière, et nous devons veiller à ce que ces partenariats soient durables et fiables. Il est nécessaire d'œuvrer ensemble pour faire en sorte que des accords justes et appropriés soient établis, ne comportant pas des obligations trop contraignantes en matière de présentation de rapports ni des conditions salariales inéquitable.
3. Nous devons veiller à ce que notre définition de la notion de « personnes vulnérables » coïncide avec celle de nos partenaires, plutôt qu'avec celle des institutions des Nations Unies, et nous devons servir nos bénéficiaires en conséquence.
4. Il est indispensable de trouver un juste équilibre entre impératifs humanitaires, risques pour la sécurité et menaces pour notre image. Nous ne devrions pas hésiter à nouer des partenariats, du moment qu'ils offrent des possibilités de mieux servir les plus vulnérables.
5. Le respect des Principes fondamentaux demeure un moyen incontournable d'assurer l'accès aux victimes, l'acceptation, une bonne réputation et la sécurité.
6. Il convient de répondre à la demande croissante d'acteurs locaux et aux possibilités accrues qui leur sont offertes en mettant en place des systèmes de transparence et de redevabilité.
7. Les participants ont salué l'accent mis sur les acteurs extérieurs dans le cadre de l'initiative visant à renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement. Ils ont relevé la nécessité d'un alignement stratégique sur ces questions à tous les niveaux du Mouvement.